

PACTE ÉTAT-MÉTROPOLES

L'Etat s'engage avec les métropoles pour définir une stratégie nationale de développement métropolitain fondée sur l'innovation.

| Source d'information | <https://www.gouvernement.fr/pacteetatmetropoles-l-innovation-au-service-des-territoires>

Le pacte Etat-Métropoles, signé le 6 juillet 2016, définit une stratégie nationale de développement des métropoles fondée sur l'innovation. Il vise à atteindre trois objectifs :

- Permettre aux métropoles d'affronter la concurrence entre les territoires au niveau mondial ;
- Faire des métropoles des catalyseurs du développement régional, ainsi que des territoires ruraux et périurbains ;
- Leur donner les moyens pour répondre aux besoins des habitants.

Chaque métropole peut choisir une des trois thématiques proposées sur laquelle baser sa stratégie de développement : (1) transition énergétique et environnement ; (2) ville intelligente et mobilités ; (3) excellence économique et rayonnement international.

Grenoble-Alpes Métropole a signé le pacte métropolitain d'innovation avec l'État le 9 février 2017. Il est basé sur la transition énergétique, avec une attention particulière portée aux énergies renouvelables et à la récupération dans l'approvisionnement énergétique du territoire.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

CONTEXTE

Grenoble-Alpes Métropole a rattaché son Pacte Métropolitain d'Innovation (PMI), signé le 9 février 2017, à la thématique « transition énergétique et environnement ». Le territoire métropolitain est composé à 88% d'espaces naturels, agricoles et forestiers ; cette richesse est constitutive de l'identité de Grenoble et a toujours été au cœur de la stratégie de développement de la Métropole. Par exemple, la Métropole a été la première agglomération française à se doter d'un Plan Climat en 2005 et est lauréate de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » lancé en 2015 par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Dans la continuité de sa politique environnementale, Grenoble-Alpes Métropole vise ainsi, via son PMI, à développer un nouvel écosystème métropolitain intégré pour la transition énergétique et à se positionner comme un territoire pionnier en la matière en France.

INFORMATIONS CLÉS



Population

Ville de Grenoble : 158 454 en 2017 (Insee)
Grenoble-Alpes Métropole : 444 533 en 2017 ; taux d'évolution annuel de +0,2% entre 2012 et 2017 (Insee)



Produit Intérieur Brut

PIB 2017 régional par habitant : € 33 000
En indice en PPA : 99,98 (100 = moyenne EU-28) (Eurostat)



Secteurs économiques clés

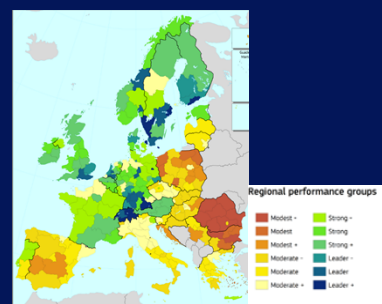
Industrie, notamment les équipements électriques et électroniques et la fabrication de composants ; énergie ; tourisme



Taux de chômage

Taux de chômage au 4e trimestre 2019 de Grenoble : 6,6% ; contre 7,6% en France métropolitaine (Insee)

Auvergne-Rhône-Alpes
"Strong + innovator",
une performance en hausse (+3,8%)



Source : Regional Innovation Scoreboard

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE D'INNOVATION ET RECHERCHE

Pourquoi cette stratégie ?

Grenoble-Alpes Métropole a signé le pacte métropolitain d'innovation (PMI) le 9 février 2017. Étant un territoire composé principalement d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la politique environnementale a toujours été au cœur de la stratégie de développement métropolitain. La métropole grenobloise a été la première agglomération française à se doter d'un Plan Climat pour la transition énergétique et son territoire repose fortement sur les sources de l'énergie renouvelable (historiquement, l'invention de la « houille blanche », l'hydroélectricité, est à l'origine du développement de la région grenobloise). En outre, le territoire bénéficie de la présence de grands acteurs du domaine énergétique, dont le CEA et EDF, mais aussi d'un tissu de start-ups qui travaillent sur la digitalisation et la transition énergétique, et du pôle de compétitivité de la transition énergétique « Tenergy ». Ainsi, la métropole a rattaché son PMI à la thématique « transition énergétique et environnement » et vise à développer un nouvel écosystème métropolitain intégré pour la transition énergétique. Pour ce faire, la métropole veut répondre à trois enjeux majeurs :

- Maintenir le dynamisme économique au service de l'emploi ;
- Lutter contre les changements climatiques et s'engager dans la transition énergétique ;
- Renforcer la cohésion sociale du territoire.

Comment s'est-elle mise en place ?

Le PMI de Grenoble-Alpes Métropole s'articule autour de trois grands axes :

1. Renforcer la part des énergies renouvelables et de récupération dans l'approvisionnement énergétique du territoire, en cohérence avec le plan Air, énergie, climat et la dynamique Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ;
2. Renforcer la gouvernance de l'énergie ;
3. Développer des projets « mobilité-déplacements » dans la dynamique de transition énergétique des territoires.

Des exemples d'actions phares

Plusieurs actions ont été mises en place pour répondre à ces trois enjeux, dont la construction d'une **centrale biomasse** qui permettra d'atteindre 70% d'énergie renouvelable dans le réseau de chaleur ; le raccordement du réseau de chaleur urbain de l'agglomération à la plateforme chimique du sud de la Métropole, qui permet une **diversification de l'approvisionnement énergétique** ; le développement des sociétés de participation citoyenne pour le développement massif **des parcs photovoltaïques** en milieu urbain ; la construction d'un **service public de la donnée énergétique** par l'extension de la plateforme Vivacité (un outil de pilotage des données de consommation énergétique) à l'ensemble du territoire métropolitain ; ainsi que le développement d'une **mobilité à dimension environnementale**, par exemple via le remplacement des bus diesel par des bus plus responsables.

Quel est son mode de gouvernance ?

Grenoble-Alpes-Métropole participe au **projet européen In Focus** qui a pour ambition d'associer les acteurs locaux dans un processus participatif pour définir la politique d'innovation et de renforcer la complémentarité entre la spécialisation intelligente régionale et le développement économique des grands centres urbains, en s'appuyant sur l'échange de connaissances et d'expériences de villes partenaires. Dans ce contexte, la Métropole a développé un plan d'action pour orienter ses interventions en matière économique et d'innovation. Un des principaux enjeux identifiés est le manque de participation active de la Métropole dans les conseils d'acteurs économiques au niveau de la gouvernance et, à l'inverse, des acteurs économiques et des citoyens aux processus consultatifs et décisionnels de la Métropole. Par conséquent, le premier axe stratégique du plan d'action métropolitain est l'adoption d'une **gouvernance partagée**, notamment en encourageant la participation de tous (habitants, entreprises, laboratoires...) dans les différents lieux d'échange et instance de pilotage, et en construisant une synergie entre territoires à diverses échelles.

Le PMI s'inscrit également dans cet objectif. Notamment, le pacte est complété par un **contrat de coopération métropolitaine** (CCM) qui vise à renforcer les collaborations entre la Métropole et ses territoires limitrophes. Grenoble-Alpes Métropole a identifié trois domaines principaux de coopération :

- « **Mobilités douces et transports en commun** » : ayant pour ambition de limiter la pollution et d'atténuer la congestion aux entrées de la Métropole.
- « **Diffusion de la dynamique économique métropolitaine avec les territoires péri-urbains et ruraux** » : ce volet prévoit le développement d'une stratégie inter-territoriale agroalimentaire qui vise à améliorer l'autonomie alimentaire et à limiter les déplacements, ainsi qu'à promouvoir la revitalisation économique, industrielle et touristique des territoires du sud de la Métropole.
- « **Renforcement de la coopération avec les massifs et parcs naturels régionaux** » : le CCM prévoit l'élaboration d'un schéma directeur de conservation et de valorisation patrimoniale, afin de renforcer la coopération entre les trois grands parcs naturels qui entourent la Métropole (le Vercors, la Chartreuse et Belledonne) et la Métropole même.

Les points clés à retenir

1

Une stratégie de R&I axée sur des atouts historiques de la Métropole : politique environnementale et transition énergétique

2

Une stratégie de concertation et de collaboration avec les acteurs économiques et les territoires limitrophes pour partager les efforts et atteindre ensemble les objectifs fixés

3

De nombreuses actions mises en place pour concrétiser l'ambition de se positionner comme territoire pionnier dans ce domaine en France